

# REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN ENFANTS

## Le Thème : **Le Chat**

Concours organisé par la Médiathèque Municipale et le Musée de Clérac

Qui se tiendra du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre.

Ce concours est ouvert aux Enfants de 5 à 14 ans.

### Caractéristiques techniques

Il consiste à **réaliser maximum 2 dessins** par participant :

- ✓ Sur support papier blanc
- ✓ Format A4
- ✓ Vierge de tout signe distinctif
- ✓ Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon etc...
- ✓ Pas de dessin numérique
- ✓ Le dessin devra être à plat, sans volume

Tous les dessins des participants seront exposés à la Médiathèque Municipale de Clérac à partir du 23 novembre 2020.

Les participants récupéreront leur dessin à la Médiathèque de Clérac après l'exposition. Les participants autorisent la reproduction de leurs photos sur le bulletin municipale et le site internet de la commune.

### Modalités de participation

Le concours est ouvert aux enfants de 5 à 14 ans de manière individuelle.

Le dessin reçu sera réparti en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 5-6 ans
- Catégorie 2 : 7-9 ans
- Catégorie 3 : 10-14 ans

Le dessin est remis à la Médiathèque ou au Musée, **sous enveloppe portant le nom et prénom, l'âge, l'adresse postale, adresse mail et le numéro de téléphone.**

La photo peut être apportée ou envoyée aux adresses suivantes :

Médiathèque de Clérac

OU

Musée

3 rue du jeu de quille

1 route des châteaux

17270 CLERAC

17270 CLERAC

**Date limite de dépôt : le 31 octobre 2020**

Le jury se réunira pour délibérer la semaine du 2 au 7 Novembre 2020. Ils jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

### Récompenses

Le concours récompensera 3 lauréats.

Trois livres seront décernés à l'issue du concours de dessin, un dans chacune des catégories d'âge des participants.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

La Remise des prix aura lieu à la Médiathèque **le samedi 21 novembre 2020**

### Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent endosser aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement.